

Mecalandes	Exigences générales d'achat	FO.AP.01 C
Page 1 sur 2		

1. Champ d'application

Ces exigences s'appliquent à toutes les prestations ayant un impact direct sur la qualité de nos fabrications.

2. Obligations générales

La mise à disposition d'instructions, d'outillages de fabrication ou de contrôle ne décharge pas la responsabilité du sous-traitant de la qualité finale du produit. Le sous-traitant s'engage à signaler par écrit toute non-conformité rencontrée en cours de réalisation, de contrôle et d'essais voire après livraison

3. Acceptation de la commande

Le sous-traitant doit impérativement vérifier la présence de la documentation spécifiée dans les commandes d'achat et les spécifications des plans.

4. Accusé de réception

MECALANDES considère que si aucun accusé de réception ou annotation sur la commande d'achat ne nous est retourné sous huit jours, les conditions de la commande sont acceptées sans réserve par le fournisseur.

La date de livraison demandée sera réputée confirmée et prise en compte dans l'évaluation du taux de service.

5. Identification et traçabilité

Le fournisseur doit identifier le produit selon les exigences définies sur chaque commande.

6. Contrôles et essais

Le fournisseur doit réaliser des contrôles et essais tout au long du processus afin de s'assurer de la conformité de la prestation par rapport aux exigences spécifiées.

7. Non-conformités

Le sous-traitant doit impérativement signaler toute non-conformité décelée sur un produit par un enregistrement sur un PV de contrôle ou une fiche de non-conformité. Lors du contrôle réception par MECALANDES, toute non-conformité signalée ou non par le sous-traitant fait l'objet d'une fiche de non-conformité qui indiquera la prise de décision avec le cas échéant une demande d'action corrective. Un complément d'action sera mené si l'action corrective se révèle inefficace.

8. Livraison

Le fournisseur doit mettre en place les moyens pour assurer la protection et la préservation des produits. Chaque livraison doit comporter 2 bordereaux de livraison chiffrés indiquant le N° de la commande d'achat, la quantité, la référence et la désignation des articles. Le fournisseur s'engage également à fournir les documents demandés lors de la commande d'achat (CCMU, déclaration de conformité conforme à la norme EN9163, relevé de côtes...). Les produits commandés voyagent aux frais et périls de l'expéditeur.

9. Propriété industrielle

Le fournisseur s'interdit de divulguer ou d'utiliser à toute autre fin les documents et outillages fournis par MECALANDES et de fabriquer pour des tiers des matériels identiques ou comportant des éléments empruntés à ces plans ou matériels.

Mecalandes	Exigences générales d'achat	FO.AP.01 C
Page 2 sur 2		

10. Litiges

Les présentes conditions relèvent exclusivement du droit français. Le tribunal de commerce de DAX est seul compétent pour connaître des litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution d'une commande.

Vérifié par	VISA
Nom : LUC Christophe	

Approuvé par	VISA
Nom : LUC Patrice	